



Etudiant ukrainien problème travail

Par **jessica123**, le **12/04/2013** à **15:05**

Bonjour,

Mon compagnon (nous ne sommes ni mariés ni autre) est de nationalité Ukrainienne. Il réside depuis 10 ans en France dans le cadre de ses études de biologies. Ayant obtenu son Master, il est donc à la recherche d'un travail. Le problème c'est qu'il peut exercer une activité salariée uniquement dans le cadre de sa formation. En attendant , sa nationalité reste un frein à sa recherche d'emploi et il ne trouve rien. Son titre de séjour expire au mois de septembre, après cette date, il sera contraint de retourner en Ukraine où son diplôme n'est pas valable. Il a déjà réalisé une demande de nationalité française mais en vain. Y aurait-il une solution à ce problème?

En vous remerciant.

Par **Calou0**, le **16/04/2013** à **18:14**

Bonjour,

Si votre ami a obtenu un diplôme de Master 2, il peut solliciter une autorisation de séjour de 6 mois afin de pouvoir rechercher un travail.

A l'issue de ces six mois, si votre ami a trouvé un emploi, il pourra demander la délivrance d'une carte de séjour d'un an mention salarié.

Par ailleurs, si vous vivez ensemble, je vous conseille vivement de vous pacser puisqu'avec un PACS + 1 an de preuves de vie commune, vous pouvez solliciter un titre de séjour "vie privée et familiale" permettant à votre ami de travailler.

Bien cordialement,

Pascale LAPORTE
Avocat à la Cour

tél : 01 43 98 95 32

Par **jessica123**, le **17/04/2013** à **21:06**

Je vous remercie de votre réponse.

Il reste néanmoins un problème puisque mon ami a déjà demandé cette autorisation pour rester durant 6 mois (il a même obtenu 1 an supplémentaire), mais toujours pas de travail et je crois que l'on arrive au bout des solutions possibles...

Non nous ne vivons pas ensemble malheureusement et dans ce cas, le pacs ne nous est pas d'un grand secours...

Bien à vous.